

COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION Du JEUDI 13 février 2025
--

I/Administration

Membres présents :

Membres de droit :

Mesdames Alves, Calvo et Personne. Messieurs Lafare et Roy.

Représentants des collectivités :

Pas de représentants

Personnalité qualifiée :

Monsieur Billard

Membres élus :

Mesdames Le Gall, Bénard, et Chaffin.

Messieurs Khezzoum, Petit, Pierre et Guéraud

Mesdames Guimard et Jossé

Monsieur Vicenty

Madame Gentil et Trébert

Monsieur Bonin est remplacé par Mme Mace

Madame Janvier est remplacée par Mme Claes

Madame Parville est remplacée par Mme Jouan

Membres absents :

Monsieur Lamouri

Monsieur Deluchat

Membres excusés :

Mesdames Gelot et Babouche

Messieurs Martin et Bazile

Madame Sainton

Monsieur Luyat

21 membres sont présents. Nous avons un conseil d'administration de 30 membres. Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 18 h 14.

Mr Pierre est désigné comme secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

- 1) Procès-Verbal du Conseil d'Administration du 28 novembre 2024
- 2) Auto-évaluation de l'établissement
- 3) Préparation de la rentrée 2025
- 4) Contrats et conventions
- 5) Questions diverses.

1/Approbation du procès-verbal du CA du 28 novembre 2024 (annexe 1).

Madame Alves, principale du collège, demande s'il y a des questions concernant le compte rendu du dernier CA.

**Vote : abstention : 0
contre : 0
pour : 21**

2/Rapport d'auto-évaluation (annexe 2).

Madame La Principale remercie toutes les personnes qui ont contribué à l'élaboration de ce rapport. Madame La Principale demande si les membres du conseil d'administration ont des questions concernant le rapport d'auto-évaluation qui a été envoyé le mercredi 5 février à Mme Tonnelier qui préside la commission des évaluateurs. Ce rapport est présenté mais n'est pas à voter. Il va être utilisé pour écrire le projet d'établissement.

3/Préparation de la rentrée 2025 :

La structure de l'année prochaine au collège est la suivante :

- 7 classes de 6^{ème}
- 6 classes de 5^{ème}
- 6 classes de 4^{ème}
- 6 classes de 3^{ème}

La Dotation Horaire Globale qui a été attribuée cette année au collège est de : 810 heures (soit 7 heures de plus que l'an dernier) qui sont réparties comme suit :

748 heures postes et 62 heures supplémentaires annuelles.

Concernant la SEGPA où il y a une classe par niveau, la DHG est la même que l'an dernier à savoir : 128.5 H avec 121 HP et 7.5 HSA

Présentation des ventilations.

Demande de création d'un poste de mathématiques sur le collège.

Demande de suppression d'un poste en technologie.

**Vote : abstention : 0
contre : 0
pour : 21**

4/Contrats et conventions

➤ Contrat Technifroid

Il s'agit du contrat de maintenance curatif et préventif du matériel de cuisine de la SGEPA.
Le montant de cette prestation : 1 684.96 € TTC. Contrat pour une durée de 1 année à partir de la date de signature du 22/01/2025, reconductible deux fois tacitement.
Madame La Principale demande l'autorisation aux membres du CA pour signer ce contrat

**Vote : abstention : 0
contre : 0
pour : 21**

➤ Contrat At Fermeture

Il s'agit du contrat ayant pour objet l'entretien et le dépannage de la Porte sectionnelle.
Le montant de cette prestation : 756 € TTC. Contrat pour une durée d'une année à partir de la date de signature, renouvelable par tacite reconduction sauf dénonciation de l'une des parties.
Madame La Principale demande l'autorisation aux membres du CA pour signer ce contrat

**Vote : abstention : 0
contre : 0
pour : 21**

➤ Contrat ARM

Il s'agit du contrat ayant pour objet la maintenance du système SSI (système de sécurité incendie).
Le montant de cette prestation : 2 790€ TTC. Contrat pour une durée d'une année renouvelable 2 fois par reconduction expresse.
Madame La Principale demande l'autorisation aux membres du CA pour signer ce contrat

**Vote : abstention : 0
contre : 0
pour : 21**

➤ Convention au groupement commandes des ascenseurs.

Il s'agit du contrat de groupement de commande entre EPLE tenu par le lycée des métiers Jean Perrin de Longjumeau concernant la « vérification et maintenance ascenseurs et monte charge 2025 »
Convention pour une durée d'une année renouvelable 3 fois par reconduction expresse d'un an chacune.
Madame La Principale demande l'autorisation aux membres du CA pour signer ce contrat

**Vote : abstention : 0
contre : 0
pour : 21**

5/ Questions diverses

Questions de l'API :

1/Comment comptez-vous valoriser le stage : les notes de l'oral et du rapport ?

Les notes apparaîtront sur le bulletin du 2d trimestre dans la partie parcours avenir. Elles seront également utilisées pour valider les compétences donc pour obtenir des points supplémentaires pour le DNB.

2/Comment rendre plus accessible les toilettes notamment lors des récréations car beaucoup de remontées sur ce sujet ?

Les portes des toilettes donnant sur la cour de récréation ont été à nouveau fermées car au bout d'une semaine de réouverture, les garçons avaient fortement dégradé les toilettes. D'autre part, nous avons été obligés d'enlever le papier toilettes car ils le prenaient pour le mouiller et le lancer sur les murs et au plafond. Les élèves arrivent au collège et se précipitent aux toilettes uniquement pour continuer à utiliser leur téléphone. Les toilettes de la demi-pension, comme par hasard, sont rarement utilisées car surveillées. Madame Calvo précise qu'il y a un AED le matin à 8 h 05 pour ouvrir les toilettes par la cour depuis cette semaine car nous avons enfin une équipe au complet.

Nous n'avons pas le nombre de surveillants suffisants pour que toutes les toilettes soient surveillées et les élèves doivent réfléchir aux conséquences de leur acte bien que nous soyons conscients qu'il est important de pouvoir aller aux toilettes car ça engendre des problèmes de santé quand ce n'est pas possible.

3/Lors des heures de retenues en salle de permanence, permanences, est-il possible de faire en sorte que ce soit beaucoup plus calme et propice au travail ?

La vie scolaire reste un point noir de l'établissement, l'équipe n'est pas stable et nous avons demandé qu'il y ait un quart d'heure de lecture obligatoire et que les élèves se mettent ensuite au travail mais les AEDS n'arrivent pas à faire appliquer ces consignes simples.

A la fin des questions diverses, Madame La Principale lit la motion qui lui est présenté par les représentants des personnels d'enseignement et d'éducation et qui concerne le changement de serveur. Les représentants des parents d'élèves se joignent à cette motion et la signent également.

Madame La Principale dit qu'elle joindra les signatures ainsi que celles des enseignants qui lui ont été apportées

Motion : Serveur pédagogique du collège

Les membres représentants des parents, du personnel et des enseignants du Conseil d'administration du collège Pablo Picasso expriment leurs réserves quant à l'installation prévue d'un Windows Server et réaffirme son souhait de maintenir SambaEdu 4 comme serveur pédagogique. SambaEdu, solution libre développée par des enseignants, a été déployé avec succès dans de nombreux établissements.

Il offre des fonctionnalités essentielles : Gestion simplifiée de la disponibilité des logiciels, sauvegarde hebdomadaire automatisée, utilisation d'un seul mot de passe pour l'ENT et la session de l'ordinateur. Contrairement à Windows Server, il ne génère aucun coût de licence, préservant ainsi les budgets des établissements et du Département.

De plus, il intègre des outils performants tels que Veyon pour la supervision des salles, Guacamole pour l'accès distant et Nextcloud pour l'accès en ligne des espaces de stockages des comptes élèves.

SambaEdu permet également une personnalisation avancée des postes et une meilleure gestion énergétique (allumage/extinction programmés).

Son remplacement par un Windows Server représenterait une dépense inutile et une perte de contrôle sur les infrastructures numériques des collèges.

Dans un contexte budgétaire tendu, il est essentiel de privilégier des solutions économes et adaptées aux réalités pédagogiques.

SambaEdu répond aux recommandations ministérielles en faveur des logiciels libres et à la politique numérique de l'Éducation nationale.

Nous demandons donc au Conseil Départemental de reconsidérer cette décision pour garantir la pérennité d'une solution éprouvée, performante et respectueuse des finances publiques.

Pour plus d'information: https://acver.fr/motion_CA

19h55: Madame La Principale lève la séance.

Le secrétaire de séance

La Principale

Monsieur Pierre Jérémy

Madame Alves Pascale